



TROIS PERSONNES RETROUVÉES MORTES

Trois personnes ont été retrouvées mortes jeudi matin après avoir été tuées par arme à feu, selon de premières constatations, dans une maison du Vernet, au sud de Toulouse.

[Accueil](#) > [Economie à la une](#) - Reims

Recours abusif aux CDD : La Poste condamnée

Publié le lundi 18 mai 2009

2 contributions

PARIS, Pau, Rennes, Toulouse, Nantes, Quimper, Grenoble, Douai, Rouen... La Poste continue son tour de France des juridictions avec cette fois-ci une nouvelle étape à Reims où la cour d'appel l'a condamnée à 35.000 € en réparation du préjudice subi par une ex-employée embauchée illégalement en contrats à durée déterminée (CDD) de 1997 à 2003.

Il s'agissait à l'époque d'une grande spécialité de La Poste. La requérante est une jeune Marnaise qui a d'abord effectué des remplacements durant les congés scolaires, de 1997 à 2001, alors qu'elle était étudiante. Elle a cumulé neuf CDD tous entachés d'irrégularités (pas de mention du poste occupé ni de la qualification de la personne remplacée).

« Elle a ensuite connu une période de travail quasi continue de juin 2001 à août 2003 avec 27 CDD », indique son avocat, Me Rudy Laquille. « Elle a occupé des emplois permanents dans différents secteurs – guichet, distribution – alors que la loi est formelle : les absences sur des emplois permanents doivent être palliées par des personnels en CDI. En plus, comme les précédents, la plupart des contrats étaient irréguliers. Ils ne mentionnaient pas la nature du poste, ils étaient adressés pour signature plus de deux jours après la prise de fonction, le délai de carences entre deux missions n'était pas respecté. Ma cliente souhaitait être intégrée. Elle n'avait pas d'autres choix que d'accepter tout ce qu'on lui proposait. C'est une façon d'exploiter les gens en les maintenant dans la précarité. La Poste était championne de France à ce jeu-là. »

Exploitée, virée

En septembre 2003, la jeune femme acceptait d'entreprendre un contrat d'apprentissage suivi deux ans plus tard – enfin – d'une embauche sous CDI en qualité de conseiller financier. Las ! Avant même l'expiration de la période d'essai de trois mois, La Poste mettait fin au contrat au motif qu'elle ne donnait pas satisfaction.

Virée après avoir beaucoup servi, la requérante a galéré plus d'un an avant de décrocher un CDI dans un organisme immobilier. Parallèlement, elle intentait une action contre La Poste (d'elle-même, sans le soutien d'un syndicat) qu'elle a gagnée aux prud'hommes de Reims puis devant la cour d'appel.

En raison des irrégularités, l'ensemble des contrats conclus depuis 1997 ont été requalifiés par les magistrats en

A suivre

< précédent - suivant >

Chauvu croque l'actu

DVD : De Gaulle et Colomby



Les dernières vidéos



Harry Potter: les fans au rendez-vous
25/11/2010 à 02:27:19



La terre tremble à Sissonne
24/11/2010 à 16:44:47



Il veut ouvrir un musée du sport ardennais
23/11/2010 à 13:51:49



Coucy-lès-Eppes : les démineurs entrent en scène
22/11/2010 à 18:35:01



On a testé pour vous la nouvelle portion de l'A4 au sud de Reims
18/11/2010 à 14:15:06

[Toutes les dernières vidéos](#)

Les + lus

Depuis 5 jours

Le dentiste auscultait les cuisses des jeunes femmes

Contournement Sud de Reims / Ça roule... les prix aussi !

Casse-bérier dans une bijouterie

LGV Est, mécontentement sur la ligne

Depuis 1 mois

Kelly Renson est la nouvelle miss Champagne-Ardenne

Pour le Medef, l'Ardenne serait un boulet pour la région

La mère et son amie faisaient boire de la vodka au bébé

Tinqueux / Remise de diplômes Trente anciens combattants mis à l'honneur

En Direct

BLOG / Il veut ouvrir un musée du sport ardennais
14H42 - Sedan

L'école Centrale arrive à petits pas
14H38 - Reims

Sciences Po attend les lycéens
14H36 - Reims

Une mission pour Catherine Vautrin
14H27 - Marne

Millésime 2010
14H12 - Marne

Philippe Katerine remet le son à la Carto
12H08 - Reims



Plan climat régional
12H08 - Châlons-en-Champagne

Les lycéens champardennais primés
12H05

Harry Potter: les fans au rendez-vous

un seul CDI. Dès lors, il ne pouvait y avoir rupture d'une période d'essai en 2005 mais obligation pour La Poste d'engager la procédure liée à tout licenciement (entretien préalable, envoi d'une lettre énonçant les motifs).

L'appel eut lieu à l'initiative de la requérante qui jugeait insuffisants les 24.000 euros alloués par les prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. « Au regard du nombre particulièrement important de contrats [...] sur une très longue période de temps », la cour d'appel a finalement accordé une somme totale de 35.000 euros.

Avec 36 CDD, le nombre de missions assurées par la jeune femme est somme toute banal. Le record semble être détenu par une guichetière du Tarn qui avait effectué 574 CDD en dix-neuf ans.

Fabrice CURLIER

11H54

[Les autres infos](#)

Diaporamas des Tipers



Animaux
jeudi 01 janvier 1970

Aviation
samedi 30 novembre 1996
Bateaux
mardi 16 septembre 2008

[Tous les diaporamas des Tipers](#)

Annonces

Auto-Moto

Immobilier

Locations Vacances

Emploi

Annonces légales

Et aussi

Depuis, "La Poste fait le ménage"



Réagissez

Contribution : *

Identifiant : *

Mot de passe (**oublié ?**) :

Pour contribuer et recommander vous devez être connecté (**création de compte**)

Envoyer

Avertissement

Nous vous rappelons que vous avez, lors de la création de votre compte, accepté les conditions d'utilisation du site. Celles-ci proscrirent notamment la diffamation, l'incitation à la haine raciale, l'atteinte aux bonnes mœurs. Nous vous prions donc de respecter strictement **la charte d'utilisation du site www.lunion.presse.fr**. A défaut, votre compte sera banni du site.

Voir aussi : [La FAQ de la modération](#)

Les dernières contributions

caline2008

18/05/2009 à **16h59**

[Recommander](#) [Alerter le modérateur](#)



Comment demander aux entreprises de respecter les lois en matière d'emploi et de recrutement quand l'état ne le fait pas lui même ? Quel exemple et quel avenir pour les jeunes.



JDamien

18/05/2009 à **15h08**

[Recommander](#) [Alerter le modérateur](#)



Ca ne m'étonne pas plus que ça...

Du 16/04/04 au 25/11/06 (31 mois) j'ai signé 91 CDD à La Poste... J'ai demandé à être reçu par la DRH en mars 2007 (je ne travaillais plus chez eux depuis le 27/11/06), et lors de ce RDV on m'a fait comprendre qu'il valait mieux que je me taise à ce sujet... j'ai jamais donné suite.

J'ai même été amené, dans un CDD, à me remplacer moi-même comme motif d'embauche, pour maladie.

CE COMMENTAIRE A ÉTÉ MODÉRÉ

[haut de page](#)



Actualités

France / Monde
Economie
Champagne
Politique
Société
Faits divers / Justice
Sorties / Loisirs
Sports
CSSA
Stade de Reims
RSS

En images

Vidéos
Diaporamas

Votre région

Région
L'info en direct

Votre département

Marne
Ardennes
Aisne

Votre ville

Reims
Charleville-Mézières
Laon

Communautés

Forums
La FAQ de la modération
Votez
les Tipers
Partagez vos photos
Recevez nos alertes actu et nos newsletters
Liens
Suivez-nous sur Facebook
Suivez-nous sur Twitter

Annonces

Rechercher une annonce
Passer une annonce
Contacts
Espaces pro
Annuaire des pros
Annonces légales

Services

Agenda
Balades
Météo
Concours
Le programme TV
Abonnez-vous au journal
Les Plus

L'union L'Ardennais

Mentions légales
Contactez-nous
Conditions Générales d'utilisation du site

Groupe Hersant Média

L'Est Eclair
L'Aisne Nouvelle
Paris Normandie
La Provence
Nice Matin
Corse Matin
Var Matin

Droits de reproduction et de diffusion réservés © www.lunion.presse.fr